

F. P. C. N. A.

Association Sans But Lucratif Fédération Promo Cross National Amateur

Numéro d' entreprise : 424288292

Affilié à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique

Compte bancaire: BE 59 3500 1068 0126 www.fpcna.be - asbl.fpcna@gmail.com



REGLEMENT TECHNIQUE 2025

En conformité avec le règlement Motocross de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

1. Participation:

Fédération ouverte aux jeunes et adultes qui garderont un esprit d'amusement.

Nous proposons les catégories suivantes : 50cc, 65cc ,85 cc, Espoirs, Juniors , Seniors, Nationaux, Masters, Experts et Elites

Pour participer au championnat les pilotes devront être en possession d'une licence délivrée et validée uniquement par la F.P.C.N.A. .

Il est toutefois possible d'obtenir sur place la participation d'un jour, moyennant le paiement fixé par la fédération, et remise de la demande complétée (disponible sur place ou sur le site).

Lors de leur première participation les mineurs doivent remettre l'autorisation parentale légalisée par l'administration communale (document disponible sur le site).

Non licenciés acceptés dans toutes les catégories en respectant les âges imposés..

Le comité se réserve le droit d'imposer ou refuser une catégorie, voir refuser l'inscription.

2. Inscription lors d'une organisation :

- Obligatoire à chaque participation pour tous les pilotes (pilote ou représentant légal)
- Obligatoire pour les non-licenciés de présenter leur carte d'identité (pilote ou parents)
- Obligatoire pour les licenciés extérieurs de présenter leur licence .

3. Documents requis et obligatoires pour obtenir une licence annuelle :

Tous les membres devront fournir les documents de la fédération complétés et signés

- La demande de licence
- La demande d'assurance.
- Le certificat médical
- L'autorisation parentale (pour les mineurs) légalisée par l'administration communale. (en cas de garde alternée l'autorisation des deux parents est obligatoire)
- Une photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour (pour tous les nouveaux membres) La licence sera établie après réception de la cotisation et du dossier complet.

A défaut d'un dossier complet, le participant sera tenu de payer une inscription de licence d'un jour à chaque participation.

En cas de perte de la licence possibilité d'un duplicata, 10 euros

4. Assurances:

La fédération P.C.N.A. décline toute responsabilité en cas d'accident.

Tout pilote licencié possède :

- 1 Une assurance individuelle corporelle : couverture acquise :
- lors des organisations FPCNA rapatriement compris
- lors des entrainements sur circuits reconnus en Belgique, y compris toute l'Europe (rapatriement compris)
- lors d'organisations d'autres fédérations (même non reconnue par la FMWB) sous réserve d'une autorisation de sortie surtout lorsqu'une organisation FPCNA a lieu le même jour.
- -lors des épreuves MX de la FMB (excepté 50cc).
- 2 Une assurance Responsabilité Civile Circulation valable sur circuits reconnus en Belgique, France et Pays-Bas Une attestation spécifique est délivrée.

En cas d'accident le pilote doit compléter une déclaration d'accident dans les 48h (document à retirer à la fédération), un certificat de guérison sera remis avant de reprendre toute activité.

5. Equipement pilote:

Chaque pilote devra obligatoirement porter :

- Un casque homologué E5 OU E6 bien ajusté, en bon état, avec système de fixation par jugulaire et attaché.
- Un vêtement de protection en matière appropriée à longues manches, avec numéro dans le dos.
- Des coquilles de protection pour les genoux et les coudes.
- Des gants en matière résistante.
- Un pantalon en matière ininflammable.
- Des bottes en cuir renforcées.
- Un pare pierres (coquilles) thoracique.
- Un numéro obligatoire dans le dos (sur maillot ou dossard).
- Des lunettes système Tear-off sont interdites, la sanction suivante est prévue : exclusion de l'épreuve.
- Les objets flottants, tels que chaîne, montre, etc., sont strictement interdits, ainsi que les manches courtes ou retroussées, les pulls avec capuche.
- -Les cheveux longs seront rentrés dans le casque.
- Caméra ou autres accessoires sont interdits sur le casque.
- Caméro ne peut être portée sur le corps

6.1 Equipmeent moto:

La moto devra être obligatoirement équipée de :

- Un frein avant et arrière en parfait état de fonctionnement.
- Des repose-pieds pliables.
- Un échappement bien insonorisé.
- Un protège pignon avant complet.
- Une protection en mousse sur le guidon.
- Une boule ou une protection aux poignées de frein et d'embrayage.
- Les poignées aux extrémités du guidon ne peuvent être trouées ; tous les objets aigus seront isolés.
- Pour les motos d'enduro obligation de cacher le phare, interdiction de laisser la béquille, ceci sera exécuté avant le passage au contrôle technique.
- Niveau sonore maximum autorisé 111 dba

LA PARTICIPATION SERA REFUSEE A TOUT PARTICIPANT N'AYANT PAS SATISFAIT A CES OBLIGATIONS.

6.2 TRANSPONDEUR:

Uniquement à partir des 125cc obligatoire à l'entrainement (excepté catégorie non-licencies)

- Tout pilote licencié doit acheter son attache de transpondeur
- Tout pilote (licencié ou non) est responsable du transpondeur qu'il a reçu pour sa participation , en cas de perte ou non rentrée de celui-ci une facture lui sera adressée.
- Pendant les courses il est interdit de s'arrêter 20 mètres avant ou après la ligne d'arrivée, ou de se trouver avec un transpondeur dans les environs de la structure chronométrage.
- Les plaques numéros et dossards doivent être conforme au règlement (même avec les transpondeurs).

7. Catégories :

CATEGORIES	DATES DE NAISSANCES		
Automatique 50 cc	2020 à		
65 cc	Libre		
85 cc	Libre		
Espoirs	13 ans à 18 ans		
Juniors *	14 ans à 35 ans		
Seniors *	14 ans à		
Nationaux *	14 ans à		
Masters *	35 ans à 50 ans		
Experts *	50 ans à		
Elites*	14 ans à		

<u>La limite d'âge débute le jour de l'anniversaire du pilote</u> et est prise en considération à la date de son inscription, après son anniversaire il peut terminer la saison dans sa catégorie.

Lorsque le choix est fait pour une catégorie supérieure celui-ci est définitif <u>pour l'année en cours</u>. *Lorsque la catégorie atteint à la date de la première organisation 30 pilotes licenciés , dont plus de 10 dans une cylindrée, un classement séparé par cylindrée sera appliqué.

Le comité se réserve le droit de :

-transférer un pilote inscrit en « juniors ou nationaux » dans la catégorie « nationaux ou élites » si lors de ses deux premières participations les chronos correspondent aux chronos des 5 premiers de ces catégories supérieures..

Un conseil d'admission pourrait être consulté.

8. Cylindrées par catégorie :

250 : cylindrées admises : 125 cc - 150 cc - 250 cc (2 T) - 250 cc (4 T)500 : cylindrées admises : de 251 cc à 500 cc (2T-4T) - motos électriques

Seules les exceptions suivantes seront tolérées :

- Inscrites en automatiques : les 60 cc 4 temps automatiques.
- Inscrites en 65 cc : les 60 cc vario, les PW 80 cc + 90 cc, les 80 cc + 90 cc + 110 cc 4 temps.
- Inscrites en 85 cc : les 125 cc 4 temps, les 150 cc 4 temps.
- Inscrites en espoirs : les 250 cc 4 temps

Toute autre moto sera inscrite dans la catégorie de sa cylindrée.

Le comité se réserve le droit de séparer, grouper ou dissoudre une ou plusieurs catégories, de changer un pilote de catégorie, de décider la catégorie dans laquelle sera inscrite une moto transformée.

Les pilotes ont le droit de changer de machine entre les courses à condition de conserver la cylindrée de leur catégorie (pour autant que la moto soit présentée au responsable du contrôle technique).

TOUT CHANGEMENT DE MOTO DOIT ETRE SIGNALE AU CHRONOMETRAGE IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE CHANGER DE MOTO PENDANT LES COURSES.

Tout pilote ayant changé de cylindrée sans le signaler ne sera plus admis dans sa catégorie et sera inscrit dans la catégorie « non licenciés »

9. Numéro - Disque :

Un numéro à **un ou deux chiffres** sera attribué, en fonction du choix du pilote et des disponibilités Exception : licencié prouvant une licence extérieure avec trois chiffres.

La moto sera équipée de trois disques : un sur le devant de la moto et les deux autres de part et d'autre de la moto.

Les numéros et les couleurs de disques sont attribués pour toute l'année, les numéros doivent être lisibles et identiques sur chaque plaque.

Les numéros sont obligatoires dans le dos de façon telle qu'ils restent visibles pendant l'entièreté de la course, et de couleur contrastante avec la couleur de fond du maillot.

Tout pilote non -licencié devra se conformer au numéro attribué à l'inscription.

En cas de regroupement de deux catégories le chiffre 1 pourrait être ajouté à une catégorie.

CATEGORIES	DISQUES	CHIFFRES	
Automatique	NOIR	BLANC	
65 cc	BLEU	BLANC	
85 cc	BLANC	NOIR	
Espoirs	NOIR	BLANC	
Juniors	NOIR	BLANC	
Seniors	BLANC	BLEU	
Nationaux	ROUGE	BLANC	
Masters	BLEU	BLANC	
Experts	VERT	BLANC	
Elite	JAUNE	NOIR	

10. Contrôle technique:

Toute moto doit être présentée au responsable du contrôle technique avant l'entrainement.

Le ticket reçu au moment de l'inscription lui sera remis.

L'entraînement n'est autorisé qu'après acceptation de la moto et du pilote.

Tout pilote ayant, un échappement libre ou bruyant, une fuite d'huile quelconque, présentée sans cache-pignon avant complet ou avec une béquille, sera refusée.

Un contrôle de bruit peut avoir lieu à tout moment de la journée.

Avant chaque départ un contrôle moto et pilote peut -être effectué.

11. Accès au parc fermé:

L'accès au parc fermé doit se faire moteur arrêté, tolérance zéro sous peine de sanction sévère. Dix minutes avant l'heure prévue (entraînements et manches compris).

Toute tricherie sera sévèrement sanctionnée (échange de numéro, d'emplacement, etc.).

Une seule personne pourra accompagner le pilote dans le parc fermé.

Dès que le signal du préposé, le pilote démarre sa moto et prend sa place à la grille de départ.

Uniquement pour les 50cc-65cc-85cc un accompagnant sera accepté derrière la grille de départ pendant ou après la mise en place du pilote.

Tout pilote utilisant un support (bloc, pierre, etc.) pour le départ est obligé de se placer en seconde ligne (lorsque la barre est complète).

En cas de problèmes mécaniques le pilote doit attendre l'aide extérieure jusqu'à la descente de la grille de départ. Apporter des modifications avant la grille de départ est interdite (ex.égaliser)

12. Reconnaissance:

La reconnaissance du circuit est obligatoire pour chaque pilote dans sa catégorie, (voir horaire) ne sera admis que le pilote inscrit et autorisé par le responsable du contrôle technique.

Un tour minimum obligatoire pour accéder à la course.

Départ du parc fermé :

- -dans l'ordre du championnat pour les pilotes licenciés dans les catégories Espoirs-Juniors-Nationaux- Seniors- Masters- Experts-Elites.
- dans l'ordre d'arrivée au parc fermé pour les non licenciés

Le chronométrage déterminera la place du pilote à la grille pour le premier départ.

Les catégories 50cc -65cc -85cc premier départ suivant classement du championnat.

La catégorie « Non Licenciés « tirage au sort pour le premier départ.

Le second départ suivant le classement de la première manche pour tous.

Tout essai de départ est strictement interdit.

Tout pilote qui souhaite essayer une moto peut le faire uniquement à l'entraînement de sa catégorie même s'il change de moto au cours de son entraînement. <u>Chaque moto doit obligatoirement être présentée</u> au contrôle technique.

Tout essai dans le parking quel qu'il soit (départ ou autre) est interdit (sanction : refus de départ).

Toute reconnaissance en moto autour du circuit sera pénalisée par une dernière place à la barre.

Il n'y a pas de reconnaissance pour les retardataires.

Tout problème d'entrainement sera réglé par le directeur de course, seul responsable.

13. Durée des manches :

CATEGORIES	MINUTES	
50cc	10'	
65cc*	11' + 1 tour	
85cc*	13' + 1 tour	
Espoirs *	15' + 1 tour	
Juniors	18' + 1 tour	
Nationaux et Seniors	18' + 1 tour	
Masters et Experts	18' + 1 tour	
Elites	20' + 1 tour	
Non licenciés	15' + 1 tour	

Le directeur de course a le droit d'arrêter prématurément une course, d'annuler une partie ou toute la manifestation pour raisons urgentes de sécurité ou autre cas de force majeure.

Une course peut être recommencée une fois si l'arrêt a lieu avant la moitié du temps prévu.

14. Parcours:

Tout pilote est obligé de rouler dans le sens préconisé par les organisateurs.

Il est strictement interdit de rouler ou de pousser sa moto sur le circuit dans le sens inverse.

Tout pilote doit respecter le tracé du circuit. Si pour une raison quelconque, un pilote coupe les banderoles délimitant le circuit, il ne pourra réintégrer celui-ci qu'après s'être assuré que la piste est libre et reprendre la piste le plus près possible de l'endroit où il l'a quittée.

Un déplacement des piquets, un changement de tracé est strictement interdit, seul le directeur de course ou un responsable de la fédération peut le décider.

Après le drapeau à damiers il est interdit de dépasser un pilote retardataire avant la sortie du circuit.

^{*3} manches uniquement quand l'autorisation officielle le permet.

15. Drapeaux:

Chaque participant doit connaître la signification des drapeaux et s'y conformer. Les drapeaux doivent être scrupuleusement respectés sous peine de sanctions.

Drapeau Jaune	Fixe : danger sur la piste, ralentir	
_	Agité : danger sur la piste, le pilote doit être capable	
	de s'arrêter, interdiction de dépasser.	
Drapeau Noir	Le participant s'arrête immédiatement et se présente	
	à pied au responsable qui lui a présenté le drapeau	
	et ne peut reprendre la manche en cours.	
Drapeau à damier	Fin de l'entraînement ou de la manche	
	se diriger lentement vers la sortie.	
Drapeau rouge	Arrêt immédiat pour tous	
Drapeau vert	Piste libre	
Drapeau blanc	Demande du service de secours	
Drapeau bleu	Attention vous allez être dépassé par un pilote	
	en avance d'un tour	

16. Sécurité:

En cas de chute ou de panne le pilote doit évacuer la piste avec sa moto le plus vite possible sans nuire à la sécurité des autres pilotes.

Il pourra être aidé d'une seule personne dans ce cas exceptionnel cette personne pourra franchir les banderoles sans toutefois gêner les autres pilotes.

Aucune personne ne sera tolérée sur le circuit (que ce soit entrainements ou manches) hormis les personnes désignées par la fédération portant un signe distinctif et le service de secours.

Le pilote roulant dangereusement ou avec un échappement libre ou détaché recevra le drapeau noir.

17. Démontage :

S'il le juge nécessaire et sans qu'aucune indemnité ne soit versée au pilote ou propriétaire de la moto, le directeur de course ou un représentant de la fédération peut faire démonter un moteur ou un organe quelconque pour vérifier sa conformité.

Cette disposition s'applique même en cas de non-réclamation et n'est pas susceptible de recours. Sur réclamation introduite par écrit et signée dans les 15 minutes suivant la course, accompagnée d'un dépôt de 250 €(restitué en cas de non-conformité, remis au pilote en cas de conformité), la moto sera mise à disposition pour le démontage avec le pilote ou son mécanicien qui devra sur base des instructions du directeur de course effectué les démontages demandés le plus rapidement possible après déposition de la plainte afin de vérifier la conformité.

En cas de refus cela équivaut à une reconnaissance de non-conformité.

18. Tapis environnemental:

L'utilisation d'un tapis d'environnement est obligatoire.

En cas de non-respect seul le pilote est responsable et l'amende financière lui incombera.

19. Classements:

HEBDOMADAIRES : par l'addition des places à chaque manche

CHAMPIONNAT: Points attribués à chaque manche : identiques à la F.M.B. (non licenciés retirés) (25 - 22 - 20 - 18 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 et 1 pour tous les suivants).

Le pilote sera classé s'il a effectué les 2/3 des tours du vainqueur même en cas de chute ou de panne à condition de passer au drapeau à damiers, moto et pilote dans le sens de la course.

Le pilote qui ne passera pas le drapeau à damiers dans les 5 minutes suivant l'arrivée du vainqueur ne sera pas classé.

En cas d'arrêt après la moitié du temps de course, le classement se fera au tour précédent.

Lorsque deux catégories seront regroupées un classement séparé sera établi.

Lors d'une organisation sur deux jours, pas de troisième manche le deuxième jour.

Toutes les épreuves reprises au calendrier comptent pour le championnat FPCNA

CLASSEMENT GENERAL: en cas d'ex-aequo, majorité de meilleures places, si ex aequo subsistant meilleure place à la dernière manche.

Montée obligatoire : le podium juniors en nationaux et le podium nationaux en élites .

20. Remise des prix hebdomadaires :

Catégories :50cc – 65cc – 85cc pour tous les pilotes

Catégories : Espoirs – Juniors – Nationaux –Seniors – Masters – Experts - Elites - Non licenciés uniquement podium.

Dans toutes las catégories le podium est accessible aux pilotes non licenciés

Présence obligatoire au podium pour toutes les catégories ,absence= sanction - 5 points.

21. Service de secours et médical :

Tout pilote blessé doit obligatoirement consulter le médecin à la tente du service de secours, seul celui- ci sera qualifié pour décider si le pilote est apte à poursuivre sa journée.

En cas d'accident grave, le médecin de service fera transporter le blessé vers l'hôpital le plus proche.

Tout pilote devra se conformer sans restriction aux décisions du médecin ou du service de secours.

Son personnel sera respecté au même titre qu'un membre du comité.

Lors d'une intervention, votre comportement doit être irréprochable ; la présence d'un seul membre de la famille du blessé sera autorisée dans la tente par le responsable du service de secours.

Si la présence d'ambulance n'est plus assurée sur le site, toute activité sera suspendue et ne reprendra que dès le retour d'au moins une ambulance.

En cas de remarque du service de secours, concernant le comportement d'un pilote, parent ou accompagnant le renvoi sera signifié immédiatement.

22. Dopage:

Le Décret de la Communauté Française a fixé la liste des produits qui sont considérés comme

Dopage .La liste des produits interdits peut être consultée sur : WWW.dopage.be

Les drogues dites "récréatives "sont strictement interdites dans le sport moteur.

La Communauté Française nomme des médecins qui ont le grade d'officier de police judiciaire afin d'effectuer les contrôles lors de toutes manifestations sportives. (Ceux-ci peuvent s'effectuer à tout moment de la journée).

La Communauté Française communique les résultats de ces analyses aux fédérations sportives, habilitées à prendre des sanctions, en accord avec ses règlements sportifs.

Par ailleurs, la Communauté Française communique également les résultats au Parquet qui peut poursuivre au civil.

Il est conseillé aux sportifs d'avertir leur médecin en cas de maladie ou de blessure.

23. Parking:

Le parking est obligatoire pour tous.

Le jour précédent la manifestation, l'accès au parking est autorisé à partir de 16 heures, excepté les organisateurs et responsables de la fédération F.P.C.N.A.. En cas de non – respect les autorisations pourraient être retirées par les autorités compétentes. Dans ce cas, seul l'organisateur en sera tenu responsable et subira les conséquences prévues lors de la signature de son contrat d'organisation.

- Il est strictement interdit de réserver un ou plusieurs emplacements pour qui que ce soit .
- Le stationnement des véhicules, caravanes, etc. se fera à plus de 10 mètres des banderoles limitant le circuit. A la demande d'un membre du comité pour le non-respect de sécurité, le propriétaire déplacera son véhicule .Les dégâts éventuels malgré cette prévention seront à sa charge .
- Les vélos, vélomoteurs et autres engins motorisés sont strictement interdits la veille et le jour de la manifestation sur le circuit, le parking et leurs abords.
 En cas d'accident, seul le propriétaire de l'engin est responsable. En cas de litige la F.P.C.N.A. décline toute responsabilité.
- Les feux de camps et barbecues sont strictement interdits. Excepté barbecue à gaz ou électrique avec accord des autorités compétentes
- Les entraı̂nements et essais sont interdits dans le parking et ses abords sous peine d'interdiction de participer.
- Les déplacements des motos se font moteur arrêté et le pilote marchera à côté de sa moto à l'aller comme au retour du circuit ; ceci est valable pour toutes les catégories.
- Par sécurité, les chiens seront tenus en laisse à l'écart du public et du circuit.
 Le port de la muselière est imposé d'office dans tous lieux publics ou privés accessibles au public
- A la demande de nombreux parents extinction des groupes électrogènes et sonos privées à 22h.
- Les réunions bruyantes (éclats de rires, de voix, chants, etc...) seront évitées après 22h.
- Les vidanges d'huile sont strictement interdites sur le site et ses abords.
- Lavage des motos INTERDIT excepté sur circuit permanent avec respect des règles internes
- Il est obligatoire de reprendre ses poubelles
- Les pilotes dont les parents ou accompagnants laisseront leur emplacement jonché d'ordures, sacs à poubelles ou détritus au moment du retour seront sanctionnés.
- Le pilote, quelle que soit sa catégorie, est responsable des agissements de son entourage (parents, mécano, supporters, accompagnants).et passible d'une sanction.
- LES DRONES SONT INTERDITS.
- en cas de boue ou de nécessité du tracteur une rétribution peut être demandée à la sortie.

24. Sanctions:

Une suspension ou le renvoi immédiat sera prononcé au pilote ne respectant pas le règlement et pour les diverses infractions suivantes :

- Insultes et manque de respect envers un membre du comité, d'un commissaire de piste, du médecin, d'un membre du service secours, etc.
- Toute attitude qui aurait ou pourrait avoir pour conséquence de jeter le discrédit sur la fédération (calomnie, bagarre, dispute, etc.).
- Toute fraude ou tentative de fraude en ce qui concerne la date de naissance du pilote, la cylindrée de sa moto ou le paiement de la carte d'entrée.
- Avoir favorisé ou tenté de favoriser le résultat d'un pilote au détriment d'un ou plusieurs autres pilotes.
- Avoir échangé son jeton, céder sa place à la grille de départ ou changer de pilote sans en avoir l'autorisation.
- Avoir coupé volontairement les banderolles que ce soit au départ ou sur le tracé.

Toute sanction sera communiquée au pilote par courrier recommandé.

Après réception d'une sanction, un recours peut être introduit par recommandé au siège social de la fédération dans les 5 jours ouvrables (date de la poste faisant foi).

25. Commerces:

Les commerçants ayant signés un contrat annuel avec la fédération pour l'année en cours sont autorisés à vendre sur nos circuits *uniquement ce qui est repris sur leur contrat*

26. Généralités:

Tout participant licencié et non -licencié est censé connaître le présent règlement et s'y conformer.

TOUT CE QUI N'EST PAS PREVU AU PRESENT REGLEMENT SERA TRANCHE PAR LE COMITE. En cas de litige le règlement « technique et motocross » de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique (FMWB) servira de référence.

Le comité